



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

**Douzième séance du quatrième mandat, 30 octobre 2019 à 19 heures**  
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

### **Procès-verbal approuvé**

#### **Présents**

Yasmine Atlas, vice-présidente  
Anton Alekseev  
Julia Barbe  
Nadja Batou  
Sophie Brandon  
Céline Castellino  
Bernard Cerutti  
Julien Chanal  
Pierre Cosson  
Mathieu Crettenand  
Andrea Dettwiler  
Valérie Dullion  
Eric Eigenmann  
Pauline Emery  
Mathilde Fontanet  
Corine Frischknecht  
Jean-Daniel Macchi  
Olivier Maulini  
Lara Mireskandari  
Isabelle Monnay  
Baptiste Nunes  
Mary O'Sullivan  
Didier Picard  
Anna Prad  
Sarah Scholl  
Pascal Sciarini  
Leonard Truscello  
Valeria Wagner  
Frédéric Yvon

#### **Rectorat**

Yves Flueckiger, recteur  
Stéphane Berthet, vice-recteur  
Brigitte Galliot, vice-rectrice  
Antoine Geissbuhler, vice-recteur  
Jean-Marc Triscone, vice-recteur  
Didier Raboud, secrétaire général

#### **Secrétaire**

Sophie Desjacques Carnegie

**Excusé-e-s:**

Gahla Doerig  
Ruth Durrer  
Michelle Cottier  
Nicolas Fornerod  
Stéphanie Girardclos  
Marine Girardin  
Didier Grandjean  
Oliver Hartley  
Yvan Jeanneret  
Sébastien Muller

Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice

**Absent-e-s:**

Mathilde Bourrier  
Laurent Cesalli  
Léonore Saade-Augier

**Invité-e-s :**

MM. Dominique Biedermann, président du Comité d'éthique et de déontologie de l'UNIGE et de la HES-SO Genève (CED), Daniel Cornu et Bertrand Kiefer, membres du CED.  
Mme Sophie Huber Kodbaye, directrice du Centre pour la formation continue et à distance de l'UNIGE.

**1. OUVERTURE DE SÉANCE****1.1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

**1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2019**

Le procès-verbal est approuvé avec modifications.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**La vice-présidente** informe que MM. Dominique Biedermann, président du Comité d'éthique et de déontologie de l'UNIGE et de la HES-SO Genève (CED), Daniel Cornu et Bertrand Kiefer, membres du CED sont invités pour le point 9 de l'ordre du jour relatif au préavis de l'Assemblée sur la Charte d'éthique et de déontologie des hautes écoles universitaire et spécialisées de Genève.

**Mme Atlas** salue également la présence de Mme Sophie Huber Kodbaye, directrice du Centre pour la formation continue et à distance de l'UNIGE, qui répondra aux questions liées au point 10 de l'ordre du jour relatif au COS (Certificates of Open Studies).

**La vice-présidente** cède la parole au recteur pour ses communications.

**3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS**

**Le Recteur** relate les derniers événements en lien avec l'obtention du Prix Nobel de physique décerné à Michel Mayor et Didier Queloz. Une délégation de l'UNIGE accompagnée du Conseiller fédéral Guy Parmelin et de la conseillère d'État Anne Emery-Toraccinta, se rendra avec les nominés à Stockholm le 7 novembre pour la remise du prix. Il mentionne que des événements seront mis sur place pour fêter cette distinction au sein de l'UNIGE.

**La vice-présidente** passe ensuite aux questions de M. Sciarini au rectorat. Elle lui demande s'il est satisfait des réponses.

## **Financement des bourses doc.mobility**

Pascal Sciarini, professeur

### **Questions**

Les bourses doc.mobility du FNS contribuent grandement à la réussite des thèses de doctorat, en particulier – mais pas seulement – dans les sciences humaines et sociales. Après avoir dans un premier temps annoncé l'abandon, à l'horizon 2017, du financement des bourses doc.mobility pour les doctorant-e-s avec statut d'assistant-e d'enseignement, le FNS a repoussé cet abandon à l'horizon 2021. Ceci, afin de laisser le temps à Swiss universities de se préparer à reprendre leur financement à son compte. 2020 sera donc la dernière année de financement des bourses doc.mobility par le FNS. En mars 2015, j'ai interpellé le rectorat à ce sujet. Quatre ans plus tard, les questions que j'ai posées redeviennent d'actualité.

Je souhaite donc poser au Rectorat les questions suivantes:

1. Le rectorat peut-il garantir que l'Université de Genève sera en mesure d'apporter le même niveau de soutien aux séjours scientifiques à l'étranger des assistant-es d'enseignement que celui qu'apportent les bourses doc.mobility du FNS?
2. Le financement de ces bourses sera-t-il entièrement pris en charge par l'Université de Genève, ou sera-t-il réparti entre notre Université et Swiss universities? Dans le second scénario, quelles sont les modalités de répartition prévues?
3. Le rectorat peut-il présenter une statistique du nombre de bourses doc.mobility délivrées au cours des cinq dernières années et des montants financiers que cela représente, y compris une statistique ventilée par Faculté?

### **Réponses du rectorat**

**1. Le rectorat peut-il garantir que l'Université de Genève sera en mesure d'apporter le même niveau de soutien aux séjours scientifiques à l'étranger des assistant-es d'enseignement que celui qu'apportent les bourses doc.mobility du FNS?**

La mobilité des doctorant-e-s a toujours été soutenue par le Rectorat qui a mis en place les moyens nécessaires pour une gestion optimale des bourses de mobilité. Cette gestion se fait actuellement sein du service Recherche.

Dès 2021, la suppression des bourses Doc.Mobility introduira de nouvelles règles dans le financement et dans la gestion des dossiers. Le Rectorat mettra tout en œuvre pour que les doctorant-e-s continuent de bénéficier des avantages liés à la mobilité.

**2. Le financement de ces bourses sera-t-il entièrement pris en charge par l'Université de Genève, ou sera-t-il réparti entre notre Université et Swissuniversities? Dans le second scénario, quelles sont les modalités de répartition prévues ?**

La subvention allouée par Swissuniversities sera gérée par les Universités. Les informations relatives au modèle de subvention ne sont pas encore disponibles. A priori, les universités auront donc la responsabilité entière de la gestion des bourses Doc.Mobility. Il est important de préciser que la subvention qui sera allouée ne compensera que partiellement l'abandon de Doc.Mobility. Il est important de préciser que la subvention qui sera allouée ne compensera que partiellement l'abandon de Doc.Mobility.

**3. Les rectorat peut-il présenter une statistique du nombre de bourses doc.mobility délivrées au cours des cinq dernières années et des montants financiers que cela représente, y compris une statistique ventilée par Faculté?**

Le document annexé présente les chiffres 2017 et 2016. (Annexé en fin de pv)

M. Sciarini, sur la question Doc.Mobility n'est pas satisfait des réponses aux questions posées. Il souhaite des précisions. Il rappelle que le FNS va cesser de financer les bourses Doc.Mobility en 2021 et cela a été annoncé il y a déjà 4 ans. La question posée est celle de la reprise par l'UNIGE. La réponse est ambiguë. Il est dit d'une part que la « subvention qui sera allouée ne compensera que partiellement l'abandon de Doc.Mobility » et, d'autre part, que « le Rectorat mettra tout en œuvre pour que les doctorant-e-s continuent de bénéficier des avantages liés à la mobilité ». Soit il faut prendre à la lettre que le rectorat financera à la hauteur de ce qui existe actuellement les bourses,

soit la compensation de Swissuniversities ne sera que partielle. Il souhaite une précision à ce sujet. De plus, il ajoute qu'il est surpris que 4 ans plus tard, ayant déjà posé cette question par le passé, et à une année de l'échéance du FNS, le rectorat ne semble pas préparé à la reprise de ce financement. Il s'étonne de lire que « *les informations relatives au modèle de subvention ne sont pas encore disponibles* ». Il aimerait des éclaircissements sur cette réponse. Enfin, par rapport à la statistique, qui montre que chaque année c'est environ 1,6 à 1,7 millions qui est dépensé pour le financement des bourses Doc.Mobility. Il a constaté qu'en 2017, plus d'un tiers de ce montant était délivré à des étudiant-e-s de l'IHEID. En 2016, IHEID n'apparaît en revanche pas dans les statistiques. Il souhaiterait également des précisions à ce sujet. Enfin, il demande si, à partir de 2021, IHEID va financer ses propres bourses ou si c'est l'UNIGE qui continuera de le faire ? Dans la mesure où IHEID a acquis son autonomie, l'institut devrait aussi avoir sa propre commission de recherche et assurer lui-même le financement de ses bourses.

**Le Recteur** répond qu'en 2020, il n'y aura aucun changement. Pour 2021 à 2024, un montant de 10 millions au total a été prévu par la Confédération. Cela fait un montant de 2,5 millions par année, à la condition que les universités participent à hauteur équivalente afin de compenser. On ne connaît pas encore les modalités de répartition du montant de 2,5 millions. Différents modèles sont possibles et les discussions se poursuivent au sein de Swissuniversities. Les décisions seront prises en février ou mars de l'an prochain. C'est donc en 2025 qu'il n'y aurait plus aucun financement de ces programmes Doc.Mobility. Le FNS continuera à financer la mobilité dans le cadre de programme de « projets ».

**Mme Galliot** a été également étonnée de ne pas voir figurer IHEID dans les statistiques 2016 et elle demandera au service recherche. Le service ne s'occupe des personnes qu'à partir du stade post-doctoral. L'idée est qu'en 2021, la gestion des bourses pour les doctorant-e-s soit gérée au sein du Graduate Campus qui est en cours de mise en place.

**Le Recteur** relève qu'IHEID est dans une situation délicate puisqu'il reçoit une subvention forfaitaire de la part de la Confédération. À priori, il ne devrait pas bénéficier de ces subventions. Cette question devra se régler avec IHEID.

**Mme Atlas** remercie les intervenants. Elle demande à M. Sciarini s'il souhaite un complément d'information transmis par écrit.

**M. Sciarini** souhaite poser une question de relance. Pour les années 2020 à 2024, peut-on partir de l'idée que la subvention de Swissuniversities, combinée à celle de l'UNIGE, garantiront le financement des bourses Doc.Mobility à la même hauteur que ce qui existe actuellement. Il souhaite une réponse précise à ce sujet. Il souhaite rappeler que cet instrument est extrêmement important pour les chercheurs et chercheuses en début de carrière et particulièrement dans les sciences humaines et sociales.

**Le Recteur** souhaite vérifier si le montant de 5 millions par année est celui qui est obtenu et dépensé chaque année pour les bourses Doc.Mobility. Il ne peut donner de réponse sur l'enveloppe pour permettre la comparaison.

**Mme O'Sullivan** souhaite relever l'importance du programme Doc.Mobility pour les doctorant-e-s. Le programme fonctionne très bien et permet de trouver des débouchés par la suite de la carrière. Elle estime que la suppression de ce programme, ou la réduction de moyens alloués, ne peut se réaliser sans de bonnes raisons. La raison financière ne peut suffire, Il faut justifier pourquoi, dans un tel contexte budgétaire, ces bourses ne représentent plus pour une priorité pour le rectorat. Elle estime ce programme extrêmement important et utile pour les doctorant-e-s.

**Le Recteur** ne peut donner de réponse quant à l'enveloppe qui sera attribuée par la Confédération et complétée à hauteur équivalente par l'UNIGE. Il invite les professeur-e-s à intégrer dans les projets de recherche du fonds national, des séjours de mobilité pour les doctorant-e-s qui participent à ces projets.

**Mme Atlas** passe à la seconde question de M. Sciarini.

***Coupsures dans le financement des programmes doctoraux CUSO***  
***Pascal Sciarini, professeur***

***Questions***

*Au mois d'avril, les directions de programmes doctoraux de la CUSO ont reçu un courrier annonçant des coupures de 20% de leur budget et la décision corrélative des Rectorats de mettre fin au financement direct par la CUSO des postes de coordinatrices et coordinateurs. Ce courrier a suscité de vives réactions de la part des directions de programmes et des doctorantes et des doctorants. En juillet, la Vice-rectrice en charge du*

dossier a informé les directions de programmes que le Rectorat accordait à chaque programme doctoral un montant forfaitaire de 10'000 CHF pour participer à l'engagement d'une coordinatrice ou d'un coordinateur.

Même si cette décision atténue un peu le choc des coupures budgétaires, la survie des programmes doctoraux n'est pas pour autant assurée. L'obligation faite à l'entité dans laquelle la coordinatrice ou le coordinateur est engagé de solliciter un soutien de leur Faculté pour financer le complément de budget équivaut à un transfert de charges, que nombre d'entités/Facultés ne seront pas en mesure d'assumer.

Dans les différents courriers auxquels j'ai eu accès, on souligne à juste titre le rôle primordial joué par les coordinatrices et les coordinateurs. J'ai moi-même conçu le programme doctoral en science politique et je l'ai dirigé pendant treize ans. Je suis donc bien placé pour apprécier l'importance des coordinatrices et des coordinateurs : elle est essentielle. Sans leur engagement fort et constant, les programmes sont voués à l'échec. Or, ces programmes sont à la fois souples et efficaces, et de nombreux pays nous les envient. Les abandonner serait un gâchis et un coup dur pour notre relève.

Je souhaite donc poser au Rectorat les questions suivantes :

- 1) La fin des subventions fédérales pour la formation doctorale était-elle connue à l'avance et, si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été anticipée ?
- 2) Pourquoi les comités d'organisation des programmes n'ont-ils pas été consultés, en amont, sur la façon dont les coupes budgétaires devaient être appliquées ?
- 3) Pourquoi les comités d'organisation des programmes ne peuvent-ils pas librement décider, en aval, comment ils entendent mettre en œuvre les coupures budgétaires, en fonction de leurs besoins propres ?
- 4) Le Rectorat a-t-il déjà procédé à une évaluation des programmes doctoraux ? Voit-il ces derniers comme une prestation importante de notre université ou est-il au contraire prêt à les sacrifier, à terme ?

#### Réponses du rectorat

1. La fin des subventions fédérales pour la formation doctorale était-elle connue à l'avance et, si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été anticipée ?

Le financement de programmes CUSO repose principalement sur les universités membres et des partenaires. Depuis 2013, les subventions fédérales versées aux universités (programme CRUS/Swissuniversities P-1) ont permis à celles-ci d'augmenter sensiblement leur investissement dans les programmes doctoraux propres à leur université et également dans les programmes CUSO.

Les 11 programmes Swissuniversities sont financés en partie par le programme TP1 (50%) et en partie par le Rectorat (50% en In-kind et real-money). Le financement de Swissuniversities (P1) se termine à la fin de l'année 2020.

Pour ce qui est de la CUSO, la question qui se pose actuellement est que plusieurs universités doivent faire face à des diminutions, ou à une stagnation, de leurs ressources. A cela s'ajoute la fin du programme TP1. Ces deux éléments cumulés ont obligé le conseil académique de la CUSO à limiter le montant total disponible pour les programmes doctoraux à 2 500 000 CHF, au lieu de 2 850 000 CHF.

La fin des subventions fédérales était connue d'avance. L'Université a commencé depuis plus d'une année à réfléchir aux moyens de continuer à soutenir les programmes doctoraux à la fin de la période de subvention. Cette réflexion est complexe car il est nécessaire de mettre en place une politique de financement cohérente pour des programmes différents aussi bien du point de vue du fonctionnement que du financement. Un autre élément qu'il faut mentionner est que les programmes doctoraux ne sont pas uniquement sous l'autorité du Rectorat mais également des facultés. Des programmes doctoraux facultaires ne bénéficiant ni du soutien CUSO ni du financement Swissuniversities existent au sein des Facultés.

2. Pourquoi les comités d'organisation des programmes n'ont-ils pas été consultés, en amont, sur la façon dont les coupes budgétaires devaient être appliquées ?

Les comités d'organisation sont consultés sur la manière de repenser le rôle de coordinateur-trice de programme. La question de la coordination était centrale car il s'agissait d'un poste budgétaire très important. Il équivaut à environ un tiers des coûts. Après étude, il a été constaté une grande hétérogénéité dans les profils et le rôle des coordinateurs et dans le pourcentage consacré au poste de coordination. La variation peut aller du simple au triple. Il s'agit d'un profil/rôle parfois académique ou d'un profil/rôle administratif. Afin d'éviter la fermeture de programmes, il a été décidé de procéder à des coupures dans le poste budgétaire de la coordination. Chaque programme CUSO aura à disposition le montant de 10'000 CHF et pourra organiser la coordination de son programme selon ses besoins. Il est à noter que Secrétariat CUSO sera aussi touché, et passera de 3.7 à 3.2 postes (ETP)

3. Pourquoi les comités d'organisation des programmes ne peuvent-ils pas librement décider, en aval, comment ils entendent mettre en œuvre les coupures budgétaires, en fonction de leurs besoins propres ?

La CUSO a toujours offert un cadre de fonctionnement cohérent et solide tout en respectant les spécificités disciplinaires. La décision de procéder à une coupure sur les postes de coordination pour tous les programmes

permet d'une part de garder cette unité de fonctionnement, d'autre part, de préserver le contenu académique et méthodologique des activités. En effet, la crainte était de voir certains programmes supprimer des activités tout en conservant des postes de coordinateurs ou coordinatrices. Il est par ailleurs important de préciser qu'il n'y a pas d'arrêt du financement des coordinateurs et coordinatrices, mais une baisse du budget alloué à ce poste.

**4. Le Rectorat a-t-il déjà procédé à une évaluation des programmes doctoraux ? Voit-il ces derniers comme une prestation importante de notre université ou est-il au contraire prêt à les sacrifier, à terme ?**

L'évaluation des programmes est réalisée par la CUSO, une première fois après deux ans, puis tous les quatre ans. La procédure comporte trois éléments : une enquête auprès des doctorant-e-s participant au programme, une enquête auprès des enseignant-e-s, ainsi qu'un rapport d'autoévaluation. Les axes évalués sont : l'approfondissement scientifique, la méthodologie, les compétences transférables acquises. Les évaluations sont soumises au comité de gestion de la CUSO. Ce dernier en prend connaissance et formule si nécessaire des recommandations.

D'un point de vue administratif, les programmes fonctionnent selon les règles établies par la CUSO et dans la limite des budgets accordés.

Les programmes doctoraux Swissuniversities fournissent chaque année un rapport de leurs activités, comprenant la participation et l'implication des doctorant-e-s, les axes principaux du programme et les activités organisées.

Les programmes doctoraux représentent bien entendu une prestation essentielle de notre Université et le Rectorat continue de soutenir ces programmes comme il l'a toujours fait.

Le Rectorat rappelle qu'aucun programme n'a été supprimé et que la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier a souhaité rencontrer personnellement tous les directeurs et directrices des programmes (20 programmes en tout) afin de discuter avec chacun-e d'entre eux des moyens de leur permettre de fonctionner en dépit des coupures budgétaires.

**M. Sciarini** remercie le rectorat de sa réponse circonstanciée et apprécie que le rectorat soit prêt à faire tout son possible pour soutenir les programmes doctoraux. Il insiste néanmoins sur la nécessité d'associer les responsables des programmes aux décisions qui les concernent et de leur laisser une certaine marge de manœuvre dans l'utilisation des budgets qui leur sont alloués. Il salue en outre l'annonce du rectorat d'accorder Fr. 10'000.- à chaque programme pour participer à l'engagement d'un coordinateur ou d'une coordinatrice, mais relève que ce montant sera dans bien des cas insuffisants. Il souhaite donc que le rectorat autorise les responsables de programme à utiliser le budget CUSO pour compléter le financement du poste de coordinateur/trice.

**Le Recteur** indique que des discussions sont en cours afin que chaque programme doctoral puisse le cas échéant déterminer les réductions de budget de manière à préserver des postes de coordinateurs.

**Projets « Comédie » et « Ansermet »**

**Question au rectorat présentée par Yasmine Atlas, Eric Eigenmann et Léonard Truscello,**

Rappel :

Lors de la séance du 27 mars 2019 de l'Assemblée de l'Université, le rectorat de l'UNIGE, par la voix de Mme la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier, répondait à la motion « Espaces au sein de l'Université » en présentant deux projets déclarés à juste titre complémentaires, le projet « Comédie » et le projet « Ansermet » (cf. PV de la séance, point 5).

Considérant d'une part que :

- a) les associations étudiantes de l'UNIGE manquent de locaux
- b) les locaux occupés à défaut par les associations étudiantes ne répondent à aucune unité ni cohérence géographique dans la ville et sont souvent inadéquats
- c) les activités culturelles de l'UNIGE manquent de locaux
- d) les locaux occupés à défaut par les activités culturelles présentent peu d'unité ou de cohérence géographique dans la ville et sont souvent inadéquats
- e) l'UNIGE ne possède ni salle de spectacle ni salle de concert qui soit techniquement adéquate et disponible plusieurs mois par année
- f) les étudiants et les enseignants de l'UNIGE et des HES-SO Genève ne disposent d'aucun espace de rencontre et d'échanges, à l'heure où ceux-ci sont devenus intellectuellement et socialement indispensables ;

considérant d'autre part :

g) les missions de l'Université, laquelle « contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité » (Loi sur l'Université du 13 juin 2008, article 2.2)

h) l'objectif n° 6 du 2<sup>ème</sup> thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à « améliorer l'expérience étudiante »

i) la discussion « Espaces au sein de l'Université » tenue lors de la séance de l'Assemblée du 6 décembre 2017

j) la motion « Espaces » votée par l'Assemblée de l'Université le 23 mai 2018 et soutenue par 38 associations, notamment les points demandant de « rechercher un lieu polyvalent permettant une liberté d'expression culturelle et des activités de socialisation et d'échange dont la gestion serait attribuée aux associations sur des principes de gestion collaborative », de « s'engager à ne pas mener à bout un quelconque projet destiné aux associations de l'Université sans avoir consulté celles concernées et l'avoir soumis à leur approbation » et de « s'engager à mettre en place, dans tous les bâtiments de l'Université, des espaces de repos, des salles avec cuisine, des vestiaires avec douches, des espaces de méditation et des espaces de rencontre accessibles à tous les corps de l'Université et satisfaisant les besoins de ceux-ci de manière adaptée » ;

considérant enfin que :

k) les projets « Comédie » et « Ansermet », chacun à sa manière, répondent remarquablement bien aux besoins exprimés ci-dessus, avec l'avantage supplémentaire de proposer des solutions globales

l) l'association Tragédie a déposé un premier projet de gestion de la Comédie en tant que lieu d'échange entre les étudiant.e.s et la Cité (cf. dossier de présentation « La Tragédie. Une démarche de territoire, urbanistique et architecturale : un lieu au cœur des pôles du campus urbain des Hautes Ecoles de Genève », juillet 2019

m) l'association Tragédie a obtenu la gestion du bar de la Comédie de Genève, activité formatrice qu'elle assume avec succès depuis le 30 août 2019

n) les projets « Comédie » et « Ansermet » sont soumis à une forte concurrence de la part d'organismes non académiques, qui contraint l'UNIGE à des démarches relativement rapides,

les signataires adressent au rectorat les questions suivantes :

a) quelle est à l'heure actuelle la situation pour l'un et l'autre projet ?

b) qu'en est-il en particulier de la collaboration entre UNIGE et HES-SO à ce sujet ?

c) le rectorat recherche-t-il des partenariats afin de financer lesdits projets ?

d) dans le cadre du projet « Comédie », quelle est la position du rectorat sur la vision présentée par e) l'association Tragédie ? quelle place lui attribue-t-il dans le dispositif envisagé ?

f) quel calendrier le rectorat se fixe-t-il pour mener à terme l'un et/ou l'autre projet, voire un tiers projet de substitution ?

#### **Réponses du rectorat**

a) *Nous avons appris à notre grand regret au printemps dernier que le bâtiment Ansermet avait été vendu à un autre acheteur. Notre offre avait été dûment évaluée par des experts, et le prix que nous avons proposé s'était appuyé sur ces experts. C'était une réelle déception mais le rectorat garde l'œil ouvert pour voir si un autre bâtiment pourrait remplir une fonction analogue à celle du bâtiment Ansermet. Le projet de la Comédie est quant à lui encore d'actualité.*

b) *Le directeur de la HES-SO a été contacté officiellement durant le printemps dernier, après que nous avons appris finalement que notre interlocuteur resterait la Ville et non l'Etat (des négociations de plusieurs mois avaient eu lieu entre la Ville et l'Etat concernant le bâtiment de la Comédie et son échange avec d'autres bâtiments de l'Etat). Des négociations ont été entamées, notamment l'inclusion de l'association Tragédie dans les discussions liées à l'élaboration du projet. En effet, l'association Tragédie a travaillé sur ce projet durant plusieurs mois et amené des éléments très intéressants. Néanmoins, cette association n'a pas souhaité être enregistrée ni reconnue, pour des raisons pertinentes selon leur projet, et le directeur a souhaité que ce projet se concentre uniquement sur les étudiants des deux institutions. Nous avons rencontré ensemble Mme Koelliker, représentante du service culturel de la Ville, à sa demande. Elle avait eu connaissance du projet Tragédie que nous avons envoyé à S. Kanaan. Sa position était claire et explicitée : la Ville n'entrait pas en matière pour la création d'une Fondation, comme le proposait l'Association Tragédie.*

d) *Le rectorat s'est trouvé dans une situation délicate : d'un côté un projet minutieusement élaboré par l'association Tragédie, projet conceptuellement innovateur et audacieux autour de la notion de Tiers lieu, qui avait été accepté par le rectorat, à condition que l'Etat de Genève (à l'époque supposé notre interlocuteur) soit partie prenante. D'un autre côté une position très ferme du directeur de la HES-SO qui souhaitait une*

élaboration commune d'un projet depuis le début. Il faut encore préciser que si le projet de l'association Tragédie est audacieux et créatif, il est assez difficile à mettre en application. Sans entrer dans le détail, la création d'une Fondation et une recherche de fonds basée sur ce projet n'étaient pas évidentes. Si l'on ajoute la position très claire de la Ville, cela devenait trop difficile. Dès lors, un nouveau groupe de travail, composé d'étudiants de la HES-SO et de l'Unige a été formé durant l'été. Si l'association Tragédie n'est pas incluse dans ce groupe en tant que telle, plusieurs étudiants de l'Unige en sont membres et pouvaient ainsi insuffler une partie des idées qui étaient à la base du projet de l'Association. Par ailleurs, la vice-rectrice a soutenu l'Association pour la reprise de la buvette de la Comédie pour la saison 2019-2020. En effet, on sait que la buvette d'un lieu culturel est centrale pour ce genre d'espace. L'idée était de pouvoir, si l'expérience est positive, renégocier la place de l'association Tragédie dans le processus, ultérieurement. Il ne s'agit en aucun cas d'une promesse, mais d'une manière pragmatique de concilier des positions dans la mesure du possible. Toutefois, vu ce qui a été dit plus haut, la notion de Tiers lieu a été abandonnée en raison des difficultés multiples rencontrées, et malgré son intérêt conceptuel.

c) et e) Le calendrier est assez serré. La Ville nous a demandé un projet pour fin novembre et le groupe des étudiants est en train de l'élaborer avec Céline Taïs, mandatée par l'HES-SO et par l'Unige. Au-delà du projet lui-même, quelques incertitudes demeurent encore, budgétaires notamment mais plus encore sur les conditions de la reprise du bâtiment. La recherche de fonds ne pourra se faire que quand nous saurons si la Ville est intéressée à notre projet, et à quelles conditions.

**M. Eigenmann** prend acte de la réponse du rectorat et exprime ses préoccupations : si le projet Ansermet est enterré, les perspectives du projet Comédie semblent sombres. Il s'étonne que le groupe de travail ne comprenne aucun cadre de l'UNIGE et que les Activités culturelles n'y soient pas associées. Etant donné l'importance des considérants rappelés dans la question au rectorat, il estime que, si le projet Comédie tourne mal à son tour, l'Université ne pourra pas se contenter d'enregistrer les deux échecs sans ouvrir un troisième chantier à ce sujet.

**Le Recteur** propose d'attendre le rapport qui sera prochainement rendu par Mme Céline Taïs qui a été mandatée conjointement par la HES-SO Genève et l'Université de Genève pour faire un état des lieux du projet et élaborer des recommandations concrètes pour la suite des opérations.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le point suivant est abordé.

#### **4. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT : VOTE**

*Le quorum étant atteint, l'élection peut se tenir.*

**Mme Atlas** demande s'il y a des candidat-e-s au poste de président-e.

*Personne ne se manifeste.*

**Mme Atlas** insiste et repose la question.

**M. Eigenmann** se porte candidat. Il explique beaucoup devoir à l'institution et, en l'absence d'autres candidat-e-s des autres corps, accepte de relever le défi.

**Mme Atlas** le remercie. Elle demande à des membres de l'Assemblée de se porter scrutateur pour le vote. Mme Wagner et MM. Maulini et Sciarini se proposent. Le vote est lancé.

**Par 28 voix et une abstention, M. Éric Eigenmann est élu président de l'Assemblée. Il est chaleureusement applaudi par l'Assemblée.**

**Mme Atlas** cède la présidence au nouveau président élu.

**M. Eigenmann** passe ensuite à la désignation des membres du bureau de l'Assemblée.

#### **5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU :**

**Le Président** demande aux différents corps le nom de la personne désignée pour siéger au bureau de l'Assemblée.

**Mme Dullion** est proposée par le corps professoral.

**Mme Atlas** est proposée par le CCER.

**M. Truscello** est proposé par le corps des étudiant-e-s.

**M. Crettenand** est proposé par le PAT.

*Les membres du bureau sont chaleureusement applaudis.*

#### **6. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT : VOTE**

**Le Président** demande qui se porte candidat-e au poste de vice-président-e au sein des membres du bureau.

**Mme Atlas** propose de prolonger son mandat de vice-présidente.

*Mme Atlas est chaleureusement applaudie et remerciée.*

## **7. ÉLECTION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT-E À LA CGTF : VOTE**

**Le Président** informe que deux candidat-e-s sont proposés par la CGTF, il s'agit de Mme Artémis Amruthalingam et de M. Eliot Day en remplacement de Mme Anuka Schubert, démissionnaire.

**Le Président** indique que la Commission préfère la candidature de Mme Artémis Amruthalingam afin d'avoir une composition mixte, la Commission étant actuellement composée uniquement d'hommes cis-genre. Il indique aussi que le bureau de la CGTF est actuellement composé uniquement de femmes cis-genre. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les candidatures sont mises au vote.

*Par 12 voix favorables, la candidature de Mme Artémis Amruthalingam est proposée à la désignation du rectorat comme membre étudiante de la CGTF.*

## **8. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES DU CCER AU CONSEIL DE DISCIPLINE : VOTE**

**Le Président** demande aux représentant-e-s du CCER le nom des personnes proposées.

**Mme Atlas** indique que le CCER propose Mme Léa Sallenave, assistante-doctorante en faculté des Sciences de la Société, comme membre titulaire et Mme Valeria Wagner, MER en faculté des Lettres, comme membre suppléante.

*Mme Léa Sallenave et Mme Valeria Wagner sont proposées à la désignation du rectorat comme membre titulaire et membre suppléante du Conseil de discipline.*

## **9. CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES HAUTES ECOLES UNIVERSITAIRE ET SPECIALISÉES DE GENÈVE : VOTE**

**Le Président** passe la parole au recteur qui explique le contexte de la Charte et les différents stades de l'approbation de celle-ci. Le rectorat sollicite ce soir le préavis de l'Assemblée.

**Le Président** cède la parole au Président du Comité d'éthique et de déontologie.

**M. Biedermann** explique que l'UNIGE est dotée d'une Charte d'éthique et de déontologie depuis 2006. Lors de la révision de la LU en 2008, introduisant un Comité d'éthique et de déontologie (CED) composé de membres externes à l'université, la Charte de 2006 a été en grande partie reprise avec quelques modifications de remise à jour. L'Assemblée l'avait approuvée en 2010.

Le Conseil d'Etat a souhaité, profitant de la révision de la loi sur la HES-SO Genève de 2017, introduire un Comité d'éthique et de déontologie commun à l'UNIGE et à la HES-SO Genève. Les questions se sont posées de savoir, si la Charte de l'UNIGE pouvait s'adapter à la HES-SO Genève, si le CED devait rédiger deux chartes différentes ou s'il fallait une Charte commune. Le Conseil d'Etat et, ensuite, les directions des deux institutions ont opté pour une Charte commune. La Charte présentée ce soir est le produit de nombreuses consultations et navettes entre les institutions. M. Biedermann explique que de nombreux points de l'ancienne Charte se retrouvent dans la Charte présentée ce soir même s'ils sont agencés de manière différente puisque les fondements éthiques et les orientations déontologiques ont été séparés.

**Le Président** remercie M. Biedermann de cette présentation et ouvre le débat.

**Mme Wagner** ne comprend pas très bien ce que signifient, au point 4. *Respect de la personne*, les « caractéristiques génétiques » et trouve, de manière générale, ce paragraphe très voire trop détaillé.

**M. Kiefer** indique que cela recouvre toutes les données du génome qui pourrait fournir des indications sûres, par exemple, l'état de santé de la personne. Le paragraphe est détaillé et répond aux exigences de respect de la personne et de protection contre les discriminations. Les institutions ont souhaité que la Charte soit détaillée et puisse permettre, le cas échéant, d'asseoir des décisions administratives en cas de violation.

**M. Maulini** trouve dommage que l'Assemblée n'ait pas été consultée sur la Charte durant le processus de rédaction. Il ne se retrouve pas dans certaines formulations. Il mentionne notamment,

sous 3. Engagement et responsabilité, « ... *la transmission d'un savoir et d'un savoir-faire en adéquation avec les réalités et besoins professionnels du monde de demain...* ». Il ne sait pas ce que sera le monde de demain et ne sait pas s'il souhaite que la transmission du savoir soit en adéquation avec les réalités et besoins du monde de demain. I

D'autres personnes mentionnent que cette phrase leur pose également problème ; que dans leurs facultés respectives on ne s'occupe pas de savoir si les formations sont en adéquation avec le monde de demain. Utiliser le terme de « tenir compte des réalités... » serait plus approprié.

**Le Recteur** ne comprend pas la réticence sur cet aspect. Il estime que la transmission de savoir et de savoir-faire ne peut pas être en inadéquation avec l'environnement, que cela serait absurde de le défendre.

**M. Maulini** ne trouve pas satisfaisant de devoir voter un texte sans pouvoir demander des modifications. Le vote de la HES-SO Genève oblige l'Assemblée à le voter en l'état ou à le refuser. Il a l'impression d'être instrumentalisé.

D'autres remarques vont en ce sens. Des personnes déplorent de ne pas pouvoir demander des modifications au texte présenté.

**M. Biedermann** explique le processus très lourd des consultations entre les directions des institutions et la difficulté de consulter de manière simultanée le Conseil représentatif de la HES-SO Genève et l'Assemblée. La HES-SO Genève n'a pas de Charte et attend avec impatience, même si le texte est perfectible, l'entrée en vigueur de la Charte commune.

**M. Maulini** propose d'assortir le préavis de l'Assemblée sur la Charte d'une motion demandant l'ouverture, dans un délai raisonnable, d'un dialogue avec les différentes instances concernées, en particulier le Conseil représentatif de la HES-SO Genève et l'Assemblée. L'objectif étant de voir, dans quelle mesure, des amendements pourraient être apportés à la nouvelle Charte dans le cadre d'une seconde version. Il demande au recteur et au président du CED si cela serait acceptable ?

**Le Président** demande au recteur si un vote conditionné à une consultation ultérieure est acceptable.

**Le Recteur** indique que rien ne s'y oppose.

**M. Biedermann** déclare être d'accord.

**Le Président** soumet au vote la motion de M. Maulini : « *d'ouvrir dans un délai raisonnable une consultation entre l'Assemblée et le Conseil représentatif de la HES-SO Genève afin de discuter d'amendements qui seraient intégrés dans une seconde version de la Charte* ».

**La motion est acceptée par 25 oui, 1 refus et 3 abstentions.**

**La Charte a été acceptée par 16 oui, 4 refus et 9 abstentions.**

## 10. COS (CERTIFICATE OF OPEN STUDIES): DISCUSSION ET VOTE

**Le Président** indique que l'article 65 du Statut a été modifié en juin 2017 par l'introduction du titre de doctorat professionnel. La Conseillère d'État a ensuite souhaité que le dispositif soit introduit de manière expérimentale et évalué après 3 ans. Ces éléments sont indiqués dans les dispositions transitoires. Il avait été décidé qu'à l'issue du processus d'évaluation, l'Assemblée devrait à nouveau se prononcer sur le sujet.

**Le Recteur** indique que les premier-e-s étudiant-e-s terminent leur formation et que l'Assemblée sera consultée pour donner son avis sur la poursuite de l'expérience et l'évaluation qui sera faite du programme.

**Le Président** le remercie et passe au COS. Il cède la parole au vice-recteur Antoine Geissbuhler.

**M. Geissbuhler** indique que cette demande est importante pour permettre à des personnes de se former à distance et leur permettre d'obtenir une certification. Cela permet également à l'université de se positionner dans des activités nouvelles et d'utiliser toutes les compétences à disposition. La demande est forte que la formation à distance soit reconnue et certifiée, c'est le cas de certains médecins dans des endroits reculés par exemple, l'aide médicale à distance. Il y a bien entendu un contrôle de connaissance pour valider

**M. Maulini souhaiterait** savoir pourquoi Swissuniversities a renoncé à reconnaître ce titre de formation.

**Mme Sophie Huber Kodbaye** répond que pour l'instant cette formation existe à l'EPFL et à l'UNIGE si l'Assemblée le permet et Swissuniversities attend que l'expérience soit menée dans d'autres universités de Suisse. Il n'est pas impossible que, dans quelques années, le COS figure dans les certificats reconnus au niveau fédéral.

**M. Sciarini** se demande comment il faut interpréter le fait que le titre de COS tirerait sa valeur de la seule réputation de l'UNIGE. S'agit-il d'un avantage ou d'un inconvénient pour l'université ?

**Mme Sophie Huber Kodbaye** indique qu'un-e étudiant-e ne pourra pas prétendre qu'il s'agit d'un titre suisse, puisqu'il n'est pas reconnu par Swissuniversities mais d'un titre de l'UNIGE.

**Mme Frischknecht** a des remarques à formuler concernant le règlement. Elle demande s'il est nécessaire de mentionner dans le règlement qu'un-e représentant-e d'In Zone soit représenté au Directoire des COS.

**Mme Sophie Huber Kodbaye** répond qu'il s'agit du souhait du groupe de travail de s'adjoindre un-e représentant-e d'In Zone puisqu'ils sont à l'initiative de l'enseignement sur le terrain et leur expertise a semblé incontournable.

**Mme Frischknecht** demande encore de quelle Assemblée il est fait référence à l'art. 1.4.

**Mme Sophie Huber Kodbaye** indique qu'il s'agit d'un règlement cadre générique qui doit être adopté et adapté à chacune des instances et c'est le service juridique qui a proposé cette nomination.

**Mme Frischknecht**, pour l'article 3.2, demande si les langues qui seront reconnues pour être admis dans un COS seront déterminées par l'UNIGE.

**Mme Sophie Huber Kodbaye** répond par l'affirmative.

**Le Président** soumet la proposition d'inscrire un nouveau titre de formation, le COS, dans le Statut de l'université art. 65, al.1, lettre e.

***Le Certificate of open studies (COS) est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.***

## 11. CHARTE DU DOCTORAT : DISCUSSION

**Le Président** ouvre les débats.

**Mme Atlas** souhaiterait savoir quel est le degré d'urgence d'accepter cette Charte ce soir. Elle serait plutôt en faveur du report de ce point à une séance ultérieure.

**M. Raboud** répond qu'il y a une attente importante sur le sujet.

**Mme Galliot** ajoute qu'il est important d'avoir cette Charte afin de régler un certain nombre de problème avec des doctorant-e-s qui se trouvent dans des situations difficiles. Cela permettrait donc de modifier, de manière positive, les conditions de bon nombre de doctorant-e-s.

**Mme Atlas** demande une précision. Elle demande si la Charte va permettre dans un futur très proche de régler les problèmes et quelles sont les prochaines étapes de son adoption.

**Mme Galliot** répond qu'il s'agit d'implémenter ces bonnes pratiques dans les facultés où il n'existe pas de Charte du doctorat. Elle reconnaît que le rectorat n'est pas à un mois près.

**Le Président** relève que cela pourrait être réglé de manière certaine lors de la prochaine séance, en novembre. Il propose, l'urgence n'étant pas invoquée, de reporter le débat en novembre.

**Le Recteur** souhaiterait que quelques commentaires soient déjà collectés afin d'avancer.

**Le Président** suggère à cet effet, un rapide tour de table.

**M. Sciarini** souhaite aborder la question du comité de thèse Il comprend le souci de sortir de la relation hiérarchique, parfois toxique, mais se demande quel est le statut du comité de thèse par rapport au comité scientifique du doctorat et par rapport au jury de thèse. Il craint que cela ne génère de la confusion et de la lourdeur. Il estime que d'autres formules pourraient garantir une relation saine entre le doctorant-e et le-la directeur-trice de thèse. En facultés des sciences de la société, un rapport est établi chaque année, validé par les deux parties, qui est ensuite transmis au comité scientifique. Si un problème est mentionné, une procédure est mise en place sous l'égide du comité scientifique, afin de comprendre et régler les problèmes. Il trouve le système proposé par la charte institutionnelle du rectorat très lourd. Il n'est absolument pas convaincu de la nécessité de ce comité de thèse tel que présenté dans le projet.

**Mme Atlas** sait que le comité de thèse existe déjà dans certaines facultés et, en sa qualité de doctorante, c'est une pratique qu'elle souhaiterait voir s'étendre à toutes les facultés.

**Le Président** mentionne qu'en effet des systèmes d'équilibre existent dans certaines facultés avec le pré-doctorat, mais avec une organisation bien moins lourde que celle présentée dans le projet.

**Mme Wagner** trouve positif qu'un comité de thèse comprenne un membre externe à la section ou au département. C'est un point très positif. La structure, en apparence lourde, permet d'avoir une personne « neutre ». Elle trouve que de nombreuses situations sont évoquées dans lesquels le doctorant-e pourrait ne pas respecter les objectifs fixés alors que cela n'est pas évoqué, de manière

équivalente, pour le-la directeur-trice de thèse. Elle mentionne encore l'aspect de propriété intellectuelle des étudiant-e-s doctorant-e qui devrait être mieux garanti.

**M. Yvon** estime que si des lacunes existent dans certaines facultés, il est important de les combler et que le comité de thèse rempli cette fonction. Il se demande si ce comité va servir de médiation, ce qu'il comprendrait. Mais s'il est un comité d'évaluation, cela lui pose problème. Il souhaiterait que l'ambiguïté soit levée. Le comité de thèse est chargé d'évaluer les connaissances et il se demande sous quels critères. Il souhaiterait que le rôle du comité de thèse soit mieux clarifié.

**M. Picard** relève que l'évaluation du projet de thèse n'est pas mentionné.

**Le Président** récapitule en disant que la majorité des remarques portent sur le comité de thèse. Il demande au rectorat s'il souhaite y répondre.

**Mme Galliot** mentionne que ce système existe et est utilisé dans certaines facultés depuis plus de 10 ans. Elle ajoute que ce système fonctionne à satisfaction dans d'autres institutions. Le comité de thèse permet d'aborder les problèmes, tant du point de vue du-de la doctorant-e sans la pression du-de la directeur-trice de thèse, que du-de la directeur-trice de thèse, sans le-la doctorant-e. Elle estime que cela constitue une manière saine de régler les problèmes. Cela permet, d'un point de vue ressources humaines, de traiter les différends de manière adéquate et objective.

**M. Chanal** regrette que des facultés qui ont des fonctionnements différents doivent toutes avoir la même Charte du doctorat. S'agit-il, comme pour la Charte éthique et de déontologie, un consensus, un compromis à minima ? Chaque faculté devra-t-elle adapter ses pratiques à cette charte institutionnelle ? Il redit que la gestion académique et celle de ressources humaines ne sont pas très clairement distinguées au sien du comité de thèse.

**Le Président** remercie les intervenant-e-s, déclare que la discussion sera reprise lors de la prochaine séance. Il souhaite une belle soirée aux membres.

## **12. PISTES DE RÉFLEXION DU RECTORAT SUR LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT « POUR UNE PROMOTION EFFICACE DE LA RELÈVE » : DISCUSSION**

Le point sera abordé lors de la séance du 27 novembre.

## **13. DIVERS.**

Pas de divers.

La séance est levée à 22 heures 30

### 3.6 Subsides accordés dans le cadre de la Mobilité.

#### 3.6.1 Subsides pour Doc.CH

Doc.CH	mars			septembre			Total		
	montant	requêtes traitées	accordées	montant	requêtes traitées	accordées	(CHF)	traitées	accordées
SDS	265'161	7	1	-	2	0	265'169	9	1
FPSE	291'016	2	1	-	2	0	291'019	4	1
L1	315'524	4	2	-	2	0	315'530	6	2
L2	240'661	1	1	-	1	0	240'663	2	1
D	-	0	0	-	0	0	-	-	-
GSEM	-	1	0	-	0	0	1	1	-
T	-	0	0	-	0	0	-	-	-
IHEID	321'893	6	2	537'391	5	3	321'901	11	5
FTI	-	0	0	-	0	0	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1'434'255</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>537'391</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>1'434'255</b>	<b>33</b>	<b>10</b>

#### 3.6.2 Subsides pour Doc.Mobility / Early / advance Postdoc.Mobility. Montants en francs

	Doc.Mobility			EPM			APM		
	mars	septembre	TOTAL	mars	septembre	TOTAL	mars	septembre	TOTAL
SDS	94'027	179'400	273'427	140'671	113'293	253'964	-	119'055	119'055
FPSE	26'200	0	26'200	-	188'250	188'250	-	-	-
L1	89'364	114'619	203'983	164'559	236'380	400'939	-	106'270	106'270
L2	136'351	89'808	226'159	144'435	-	144'435	102'030	99'620	201'650
D	83'326	50'000	133'326	-	98'000	98'000	-	-	-
GSEM	-	-	-	78'200	69'400	147'600	-	75'600	75'600
Sc1	46'240	-	46'240	244'424	290'600	535'024	310'098	75'000	385'098
Sc2	22'650	-	22'650	155'443	109'400	264'843	218'800	82'530	301'330
Sc3	27'050	-	27'050	238'548	232'300	470'848	92'974	-	92'974
M1	-	-	-	-	108950	108950	205'160	-	205'160
M2	-	-	-	254'188	151'300	405'488	328'990	-	328'990
T	-	-	-	80'800	70'900	151'700	129'500	-	129'500
IHEID	397'451	258'928	656'379	224'679	340'753	565'432	77'172	-	77'172
FTI	-	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>922'659</b>	<b>692'755</b>	<b>1'615'414</b>	<b>1'725'947</b>	<b>2'009'526</b>	<b>3'735'473</b>	<b>1'464'724</b>	<b>558'075</b>	<b>2'022'799</b>

3.6.3 Nombre de subsides pour Doc.Mobility / Early / Advance Postdoc.Mobility.

	Requêtes Doc.Mobility						Requêtes Early Postdoc.Mobility						Requêtes APM					
	Mars		Septembre		Total		Mars		Septembre		Total		Mars		Septembre		Total	
	traitées	Accordées	traitées	Accordées	traitées	accordées	traitées	Accordées	traitées	Accordées	traitées	accordées	traitées	Accordées	traitées	Accordées	traitées	accordées
SDS	5	2	6	3	11	5	4	2	4	1	8	3	2	0	4	2	6	2
FPSE	2	1	1	0	3	1	1	0	4	2	5	2	1	0	1	0	2	0
L1	4	2	4	2	8	4	4	2	6	3	10	5	2	0	8	1	10	1
L2	5	2	2	2	7	4	4	2	1	0	5	2	3	2	2	1	5	3
D	5	2	3	1	8	3	0	0	2	1	2	1	0	0	0	0	0	0
GSEM	0	0	0	0	0	0	1	1	3	1	4	2	0	0	1	1	1	1
Sc1	1	1	0	0	1	1	6	3	8	4	14	7	5	4	3	1	8	5
Sc2	1	1	0	0	1	1	3	2	2	1	5	3	3	1	6	3	9	4
Sc3	2	1	1	0	3	1	8	3	6	3	14	6	2	1	2	0	4	1
M1	0	0	0	0	0	0	2	0	5	1	7	1	1	1	1	0	2	1
M2	0	0	0	0	0	0	6	3	4	2	10	5	2	2	0	0	2	2
T	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	1	0	0	2	1
IHEID	13	6	10	4	23	10	7	3	9	4	16	7	6	1	2	0	8	1
FTI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>65</b>	<b>30</b>	<b>47</b>	<b>22</b>	<b>55</b>	<b>24</b>	<b>102</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>22</b>

⇒ L'année 2017 est la dernière édition des subsides Advanced Postdoc Mobility, qui seront remplacé à partir de 2018 par les subsides Postdoc Mobility.



## 2. Requêtes Doc.Mobility

### 2.1. Session de mars 2016

- 39 requêtes au total (19 bourses à disposition)

- 2 non entrées en matière avant la séance

Nombre de requêtes	SDS	FPSE	L1	L2	D	GSEM	Sc1
TOTAL = 37	14	2	6	3	8	3	1

### 2.2. Session de septembre 2016

- 33 requêtes au total (17 bourses à disposition)

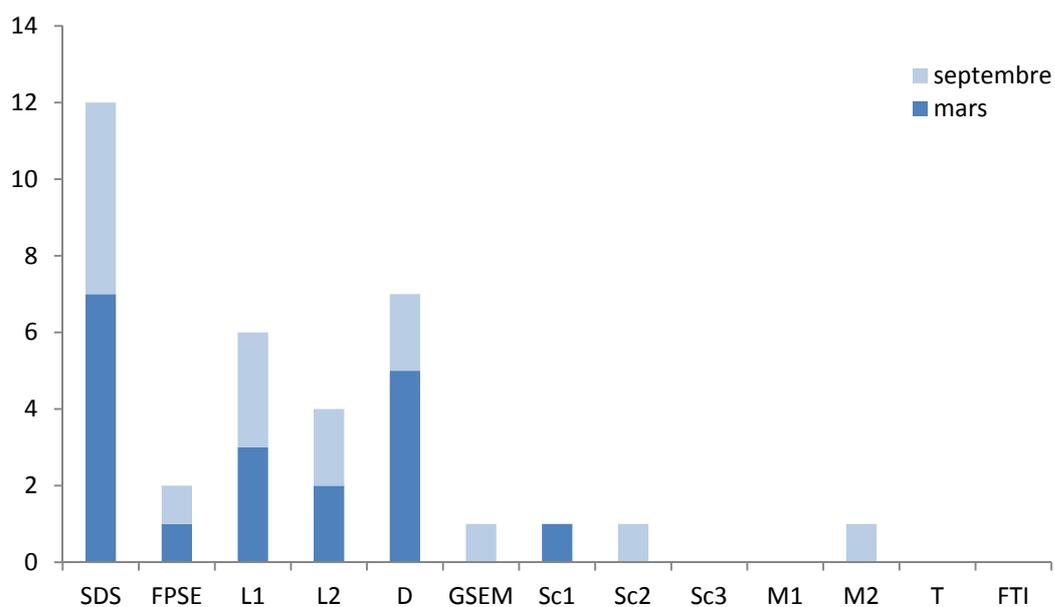
- 1 non entrée en matière avant la séance

Nombre de requêtes	SDS	FPSE	L1	L2	D	GSEM	Sc1	Sc2	M1	M2
TOTAL = 32	12	2	5	5	3	1	1	1	1	1



### 2.3. Octrois Doc.Mobility en nombre de subsides accordés par faculté en 2016

	Doc.Mobility		
	mars	septembre	TOTAL
SDS	7	5	12
FPSE	1	1	2
L1	3	3	6
L2	2	2	4
D	5	2	7
GSEM		1	1
Sc1	1		1
Sc2		1	1
Sc3			
M1			
M2		1	1
T			
FTI			
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>35</b>





## 2.4. Octrois Doc.Mobility en montant en francs accordés par faculté

	Doc.Mobility		
	mars	septembre	TOTAL
SDS	339'430	348'135	687'565
FPSE	43'400	47'000	90'400
L1	157'400	164'752	322'152
L2	64'750	90'500	155'250
D	200'765	70'590	271'355
GSEM		47'650	47'650
Sc1	22'300		22'300
Sc2		28'585	28'585
Sc3			
M1			
M2		67'500	67'500
T			
FTI			
<b>TOTAL</b>	<b>828'045</b>	<b>864'712</b>	<b>1'692'757</b>

